

Décision

Générale

colonial

Décision n° 58-421-1931 Mutation.

n° 58-421-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 décembre 1931

Numéro JO

n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro

31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

le contrôleur adjoint Dufaud (Roger), est mis à la disposition du chef du service des douanes à compter du 7 décembre 1931, jour de son arrivée à la colonie. Le contrôleur adjoint Dufaud (Roger) est affecté au bureau de visite du quai, en qualité de vérificateur. Il aura droit, à ce titre, à l'indemnité professionnelle attribuée à ces fonctions.